

CONTACT PRESSE

Mardi 12 janvier 2021

Gabrielle de Pommery

Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02
T. 04 72 40 58 39
g.depommery@lyon-metropole.cci.fr

www.lyon-metropole.cci.fr

Retrouvez tous les
[communiqués de presse](#) de
la CCI Lyon Métropole Saint-
Etienne Roanne.

Réouverture des activités événementielles : la CCI et les professionnels de l'événementiel demandent qu'à fin janvier, une date soit fixée, et suggèrent le 31/03.

Le secteur événementiel est à l'arrêt quasi-complet depuis le premier confinement. Les professionnels du secteur attendent qu'une date de réouverture soit enfin fixée, et proposent d'apporter leur contribution pour sécuriser le respect des règles sanitaires d'un bout à l'autre du déplacement des visiteurs.

Lors d'une réunion à la Préfecture mercredi 6 janvier, puis d'une intervention lors de la venue à Lyon, vendredi 8 janvier, du ministre délégué chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, le président de la CCI, Philippe Valentin a une nouvelle fois demandé à l'Etat d'agir en faveur de la filière événementielle, totalement sinistrée.

Avec près de 18 000 entreprises ayant tout ou partie de leur activité dans cette filière, le territoire de Lyon/Saint-Etienne est le 2° pôle pour l'activité événementielle en France. Ce secteur est à l'arrêt quasi-complet depuis le premier confinement avec - 80% de CA en 2020*, et des perspectives 2021 très sombres.

Au nom des chefs d'entreprise de la filière événementielle de notre territoire, et en lien avec l'Unimev, la CLE⁽¹⁾ et Event Again⁽²⁾, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne demande au Gouvernement :

1- A fin janvier : la fixation d'une date prévisionnelle et de modalités de réouverture des activités événementielles, avec une suggestion au 31 mars.

Les lieux et les organisateurs accueillant des événements sont des professionnels de la gestion des flux et de la sécurité. Les protocoles sanitaires stricts qu'ils mettront en œuvre garantissent un **niveau de sécurité sanitaire bien supérieur** à d'autres lieux accueillant du public en nombre actuellement.

La jauge doit aussi être adaptée à chaque type de lieu. En effet, celle des 1000 personnes ou des 5000 personnes n'a pas de sens sans tenir compte de la taille des espaces mis à disposition ainsi que leur situation. Par exemple, l'application des directives actuelles à un lieu comme Eurexpo équivaut à 1 personne/150 m²... **La jauge actuelle est arbitraire et nous demandons que soit appliquée la règle des 4 m² par personne et que l'agencement proposé par le lieu soit pris en considération.**

CONTACT PRESSE

Gabrielle de Pommery

Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02
T. 04 72 40 58 39
g.depommery@lyon-metropole.cci.fr

www.lyon-metropole.cci.fr

Retrouvez tous les
[communiqués de presse](#) de
la CCI Lyon Métropole Saint-
Etienne Roanne.

2- Sur les modalités de réouverture : travailler ensemble à un renforcement du respect des règles sanitaires d'un bout à l'autre du déplacement des visiteurs.

Les acteurs proposent de contribuer à identifier, en lien avec les collectivités locales et les acteurs du transport, des bonnes pratiques visant à accroître la sécurisation sanitaire en amont et en aval des lieux événementiels.

3- Des aides spécifiques :

- Être couvert intégralement par les nouvelles mesures exceptionnelles du Gouvernement prises pour le mois de décembre 2020.

Fonds de solidarité « augmenté » : Rendre éligibles TOUTES les entreprises de l'événementiel au nouveau dispositif. Aujourd'hui, les prestataires de services dédiés n'y sont pas éligibles.

- Prolonger les aides existantes (activité partielle, exonération complète des charges sociales patronales depuis juin 2020), jusqu'à la reprise effective de l'activité foires, congrès et salons, soit environ 4 mois après la date officielle de réouverture.

Il est indispensable de calibrer les aides en direction des opérateurs, et d'envisager des mesures spécifiques au cycle de production de l'événementiel pour aider le secteur à repartir. Il faut en effet plusieurs mois pour relancer, préparer, recruter, commercialiser, avant la réalisation d'un événement. Ce cycle de production assez long nécessite un fond de roulement important. Les entreprises qui auront traversé la crise risquent, si la reprise tarde trop à venir, d'être exsangues à ce moment-là.

4- La création d'une incitation fiscale (crédit d'impôt) sur les dépenses événementielles

L'idée est de favoriser le retour de la confiance des annonceurs, sponsors et exposants qui financent une grande partie du modèle économique des événements.

Enfin, les centres de congrès et parcs d'exposition se proposent pour accueillir des centres de vaccination

Ils contribueraient ainsi à accélérer l'effort de vaccination national compte tenu de l'urgence à agir et des compétences de gestion de flux (entrées séparées), des dispositifs sanitaires, des capacités d'accueil (espaces dédiés, places de parking) et des disponibilités de ces espaces.

A ce jour, le manque de visibilité des entrepreneurs de l'événementiel et du tourisme d'affaires, grandes entreprises ou petites structures est total, et leur moral est au plus bas : **55% d'entre eux disent que le pronostic vital de leur entreprise est engagé à 6 mois***.

CONTACT PRESSE

Gabrielle de Pommeroy

Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02
T. 04 72 40 58 39
g.depommeroy@lyon-metropole.cci.fr

www.lyon-metropole.cci.fr

Retrouvez tous les
[communiqués de presse](#) de
la CCI Lyon Métropole Saint-
Etienne Roanne.

Les acteurs sont multiples : ce sont des organisateurs de salons, congrès, foires, événements d'entreprises et événements sportifs, des gestionnaires de sites d'accueil, des prestataires de services, des traiteurs, des artisans, des agences de communications, etc. Ce sont aussi les hôtels, les restaurants, les acteurs du transport, les commerçants qui subissent de plein fouet les conséquences de cette mise à l'arrêt des activités événementielles.

« **Nos professionnels de l'événementiel se battent pour sauver leur entreprise. Il y a urgence à agir. La CCI est sur tous les fronts, au contact direct avec eux comme en relais auprès de l'Etat pour obtenir une perspective de réouverture au 31 mars et une redéfinition des jauges cohérente avec la capacité des lieux. La survie d'entreprises, la pérennité de nombreux emplois et les drames personnels qui en sont la conséquence sont en jeu** » a indiqué **Philippe Valentin, Président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne** lors de la rencontre avec **Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargé des Comptes publics**, à la Préfecture du Rhône vendredi 8 janvier 2020.

*source : Unimev – Crealians

(1) : CLE : Collective des Lieux d'Événements

(2) : Event Again : Association, composée d'experts et de prestataires de la filière, ayant pour but d'aider, informer, soutenir, conseiller les professionnels et de constituer une voix unique impactante auprès des élus locaux, pour le maintien des activités événementielles.